



FORT-DE-FRANCE

LAMENTIN

SAINT-JOSEPH

SCHÆLCHER

# BIENVENUE

à la

# CACEM

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU CENTRE DE LA MARTINIQUE

Dans le respect de chaque commune membre, en relation étroite avec les élus et les services municipaux, la CACEM, Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique, assume plusieurs compétences transférées et conduit des opérations déclarées d'intérêt communautaire.

En avril 1997, les Maires de Fort-de-France, Le Lamentin, Saint-Joseph et Schoelcher, créent le Syndicat Intercommunal du Centre de la Martinique (SICEM) pour améliorer le traitement des déchets sur le territoire des 4 communes et initier la construction de l'Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers (UTVD) du Morne Dillon.

En juillet 1999, la Loi Chevènement offre aux élus du Centre l'opportunité de donner une autre dimension à cette coopération intercommunale.

Son but : associer des villes pour mettre en commun des moyens et des équipements, assurer un meilleur service et de meilleures prestations aux administrés et faciliter l'implantation de nouvelles activités économiques.

Ainsi, le 27 décembre 2000, le SICEM est dissous et cède la place à la CACEM, Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique.

## COMPETENCES DEVOLUES A LA CACEM

Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la CACEM assure des compétences au regard de la loi n°99-586 sur la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

### 7 COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique et Promotion du tourisme
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville
- GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

### 5 COMPETENCES OPTIONNELLES

- Gestion des voies d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Assainissement (gestion des eaux usées et pluviales)
- Distribution en eau potable

### 4 COMPETENCES FACULTATIVES

- Conduite d'une étude sur la restauration scolaire
- Elaboration d'un schéma intercommunal d'assainissement
- Etude sur l'exploitation des eaux souterraines
- Nettoyement de la voirie

## BUDGET

Le budget de la CACEM permet de financer les opérations communautaires relevant de ses domaines d'intervention. Il traduit les orientations politiques du Président de la CACEM et des conseillers communautaires. Les ressources principales de la CACEM proviennent des contributions des entreprises et des ménages de l'agglomération.

BUDGET GLOBAL  
190M€



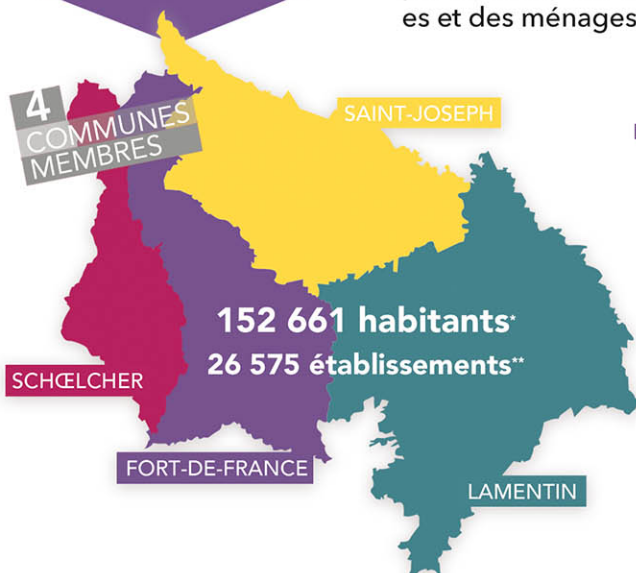
BUDGET DE LA MARTINIQUE EN 2019



Le budget de la CACEM se compose du budget principal et de 4 budgets annexes, à savoir : Technopole Martinique, Zones d'activités Economiques, Port de plaisance communautaire de l'Etang Z'Abriots et Energies.

La compétence Transport a été transférée à l'Autorité Organisatrice Unique du Transport, dénommée «Martinique Transport», le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A noter que depuis janvier 2014, la CACEM exerce toujours la compétence traitement des déchets mais l'a déléguée au SMTVD.



\*Recensement population 2019 (source INSEE)

\*\*Au 6/11/2019 (source AGDE CACEM)



## SCHEMA GENERAL DE FONCTIONNEMENT

Les principaux acteurs de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique sont les suivants :

### Le Président

M. Luc CLEMENTE est le Président de la CACEM. Il préside le Conseil Communautaire depuis le 11 juillet 2020. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant ; il est seul chargé de l'administration, même s'il peut déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions ; il est le chef des services.

### Les Vice-Présidents

Ils sont au nombre de 15 au sein de la CACEM.

### Le Conseil Communautaire

C'est l'organe délibérant de la collectivité. Il règle par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de la Communauté et décide de ses orientations politiques. Le Conseil vote les délibérations.

Les 56 membres du Conseil Communautaire ont été élus au suffrage universel direct.

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par mois pour délibérer sur les dossiers en cours.

### Le Bureau Communautaire

Composé du Président et des 15 Vice-Présidents, le Bureau communautaire prépare les dossiers à traiter en Conseil Communautaire.

### Les services de la CACEM

Le Directeur Général des Services dirige les services de la Communauté (473 agents).

### Le Cabinet du Président

Est en charge du suivi des dossiers du Président et veille aux relations entre les Conseillers Communautaires, les services et les partenaires extérieurs.





La CACEM, dans chacune de ses compétences, privilégie la dimension relative au développement durable, intégrant les dimensions sociales, économiques et environnementales. Aussi, les projets répondent à des enjeux locaux du développement durable et permettent de mieux répondre aux besoins des administrés.

### Place des Fêtes de Saint-Joseph



Système de récupération et de stockage des eaux pluviales (capacité de 3 000 m<sup>3</sup>) utilisé pour le lessivage des sols et l'arrosage des plantes

### Choisy Choco



Activités agro-industrielles, artisanales, de service à fonction sociale, déchèteries...

### Centre Aquatique Communautaire



Équipement structurant à l'échelle de la Martinique, avec un grand rayon d'action

### Le contrat de la baie de Fort-de-France



Restaurer, préserver, entretenir et mettre en valeur la qualité des eaux et les écosystèmes

### Port de Plaisance Communautaire de l'Etang Z'abricots

Espace de mouillage, équipement nautique moderne respectant l'environnement, renforcement de la position de la Martinique dans le marché caribéen de la plaisance et développement des activités et les emplois inhérents

